

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 13 OCT. 2017

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les projections démographiques à moyen et long termes de l'INSEE indiquent une nette croissance de la population âgée : d'ici 2040, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus progressera fortement, quelles que soient les hypothèses retenues sur l'évolution de la fécondité, des migrations ou de l'espérance de vie. A cette date, environ un habitant sur quatre aura 65 ans ou plus (contre 18 % en 2013). En particulier, la population âgée de 75 ans et plus augmentera rapidement passant de 9 millions en 2013 à 14,6 millions en 2040.

Cette évolution aura des incidences sur les dépenses projetées en matière de retraite et de santé mais aussi sur la prise en charge de la perte d'autonomie.

Dès lors, il m'apparaît indispensable d'en anticiper les conséquences sur l'offre sanitaire et médico-sociale proposée à la population âgée, afin de mieux répondre aux enjeux de la perte d'autonomie, et de bâtir des parcours de vie et de prise en charge adaptés aux aspirations de la majorité des personnes âgées en matière de maintien à domicile.

À cette fin, je souhaite que vous meniez des travaux pour déterminer, sur la base des projections démographiques et des connaissances épidémiologiques disponibles, notamment en ce qui concerne la prévalence des maladies neuro-dégénératives et des polyopathologies, et de scénarios d'évolution des prises en charge, les besoins en termes quantitatifs et qualitatifs, dans le champ médico-social comme dans le champ sanitaire, à horizon 2030.

Vous travaillerez sur les parcours de soins, notamment en envisageant le domicile en tant que lieu de soins de la personne âgée dans le cadre du « virage ambulatoire ». En suivant le parcours de vie des personnes âgées, vous veillerez tout particulièrement à étudier les différentes modalités de prise en charge existantes, tant à domicile (SSIAD, SPASAD, HAD...) qu'en établissement selon leur degré de médicalisation.

Madame Anne-Marie BROCAS
Présidente du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie

Monsieur Bertrand FRAGONARD
Président du Conseil de l'Age

Votre analyse devra tenir compte de la diversité de l'offre d'habitat, que celle-ci relève du secteur social ou médico-social (résidence-autonomie, EHPAD, hébergement temporaire, accueil de jour, petites unités de vie, USLD...) ou non (résidences services), en prenant en compte le développement des formes émergentes d'habitat (dispositifs innovants – EHPAD hors les murs, habitat inclusif...).

Au regard de ces analyses, d'une réflexion sur la notion de « besoin », distingué selon les tranches d'âge, et de différentes hypothèses d'évolution que vous formulerez, vous proposerez des scénarios d'évolution des formes d'accueil à horizon 2030. Vos propositions quantitatives comprendront une dimension nationale, ainsi qu'une proposition de méthode d'analyse territoriale, appréhendée notamment au vu du bilan du *Plan Solidarité Grand Age 2007-2012*.

Vos travaux, dont les conclusions sont attendues pour juillet 2018, bénéficieront du plein concours des services de mon ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN